FRANKLIN GERTLER
ÉTUDE LÉGALE • LAW OFFICE

Aldred Building
507 Place d'Armes, #1701
Montréal, Québec, Canada H2Y 2W8

TEL (514) 798-1988
FAX (514) 798-1986
admin@gertlerlex.ca
www.gertlerlex.ca

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 11 septembre 2104

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3900-2014 – Avis sur les approvisionnements en fourniture et transport de gaz naturel nécessaires pour répondre aux besoins en gaz naturel des consommateurs québécois à moyen et long termes – Commentaires du ROEÉ sur la procédure entourant la production du rapport d'expert de TCPL
N/D : 1001-088

Chère consœur,

Nous avons pris connaissance de votre lettre de ce jour concernant la procédure par laquelle la Régie permet le dépôt le 23 septembre 2014 du rapport d'expert annoncé par l'un des participants au dossier, à savoir TCPL, mais elle maintienne pour tous les participants la date du 19 septembre 2014 pour le dépôt des mémoires.

Nous comprenons que la Régie à décider de ne pas tenir une audience publique à caractère contradictoire. Par ailleurs, certains des participants auront l'opportunité de participer de vive voix devant la Régie et de présenter leur mémoire. Les participants ainsi choisis auront la possibilité de commenter le rapport d'expert de TCPL, tandis que les autres participants n'auront pas cette opportunité.

Sans faire de débat sur l'applicabilité ou non dans l'espèce des protections de la justice naturelle et de l'équité procédurale, nous soumettons que cette façon de faire ne respecte même pas le minimum de régularité procédurale que caractérisent les processus de consultation publique.

Dans sa lettre d'hier, notre confrère Me Guy Saurault avait suggéré la possibilité de prolonger jusqu'au 26 septembre 2014 la production des observations de tous les participants. Nous aurions souhaité que cette suggestion soit retenue par la Régie. Mais, dans les circonstances, nous suggérons une autre solution, soit de

maintenir les dates du 19 et 23 septembre, mais de permettre à tous les participants la faculté de déposer au plus tard le 30 septembre un complément de mémoire strictement limiter aux éléments nouveaux fournis par le rapport d'expert de TCPL.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par: Franklin S. Gertler, avocat

cc. (courriel)

Les participants
ROEÉ - Coordination